



République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 21 avril 2026

FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 septembre, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Etaient présents (21) ou représentés (2)

Marine ARANDA JARA, Damien ARNAUD, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Bénédicte BORREL, Jessica CARLI, Caroline CHOUVY, Bernard DUCREUX, Dominique GUELON, René GUELON, David MENDES, *Arnaud MITORAJ représenté par Sébastien MORANGE*, Sébastien MORANGE, Michel PARDO, *Aline PEALLAT représentée par Valéry VIALARD*, Sophie PICOT, Alexandra PIRON, Danielle PRULHIÈRE, Laurence RAGI, Valérie ROUX, Bruno TRAUCHESSEC, Clara VAYSSETTE, Valéry VIALARD, Jean-Baptiste XAMBO

Secrétaire de séance : Valéry VIALARD

Date de convocation du conseil municipal : 16 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24 et R2123-23,

Vu l'élection du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonction du maire et des adjoints dans la limite des taux maxima prévus par la loi,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De fixer** à compter du 20 mars 2026 l'indemnité de fonction du maire est fixée à 28,09 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- **De fixer** à compter du 20 mars 2026 l'indemnité de fonction de chacun des six adjoints est fixée à 10,28 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget communal.
- **De valider** le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal ci-après

Tableau des indemnités de fonction

Fonction	Nom et prénom	Taux (%)	Montant brut mensuel (€)
Maire	Dominique GUELON	28,09 %	1 154,50 €
1ère adjointe	Valérie ROUX	10,28 %	422,51 €
2ème adjoint	René GUELON	10,28 %	422,51 €
3ème adjointe	Laurence RAGI	10,28 %	422,51 €
4ème adjoint	Sébastien MORANGE	10,28 %	422,51 €
5ème adjointe	Alexandra PIRON	10,28 %	422,51 €
6ème adjoint	Bernard DUCREUX	10,28 %	422,51 €

- **De dire** que les montants indiqués sont calculés sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur et évolueront automatiquement en fonction de celui-ci.

Fait et signé à Orcet, le 24 avril 2026



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Dominique Guelon".

Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.